

# L'"Ariège pittoresque

┃ L'Ariège pittoresque. 1913/08/28.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

192  
1913

*M. Hubra*

# LA RIEGE

2<sup>e</sup> ANNÉE - N° 63

+ + 28 Août 1913 + +

## Pittoresque

Revue hebdomadaire illustrée



Rédaction  
et  
Administration  
Imprimerie FRA & C<sup>ie</sup>  
= FOIX =  
Abonnements  
1<sup>an</sup> 7<sup>frs</sup>, 6 mois 4<sup>frs</sup>

Industrie  
COMMERCE  
ARCHÉOLOGIE  
HISTOIRE  
Tourisme, Sports  
Informations.

PARAISANT LE JEUDI

Le Numéro 615<sup>c</sup>

# HERNIEUX



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Vous portez un bandage à ressort qui vous torture et qui, laissant glisser votre hernie, écrase l'intestin sous la pelote. Vous le remplacez alors par un bandage **plus souple**, dont la puissance est nulle et qui s'allonge démesurément au bout de quelque temps. Votre hernie n'est jamais maintenue et vous redoutez l'étranglement fatal. C'est pour vous la souffrance physique, aggravée par la torture morale. Eh bien, il existe un **appareil sans ressort et sans sous-cuisse**, inventé par M. GLASER, spécialiste à Paris.

**Sans ressort**, il est si souple et si léger que les personnes les plus délicates peuvent le porter jour et nuit **sans gêne**.

On peut affirmer que la ceinture est presque inusable et sa puissance est telle qu'il immobilise radicalement les hernies les plus volumineuses, les plus rebelles. Ajoutons qu'un système spécial donne à cet appareil une puissance d'élasticité précieuse et constante et c'est là le secret de cette merveilleuse invention. Nous n'insistons pas davantage. Le doute est bien permis à ceux qui ont éprouvé des déceptions continuelles.

Qu'ils viennent donc essayer cet appareil. Ils pourront ainsi se convaincre que le **soulagement est immédiat**, et il leur sera démontré que, grâce à la contention radiale et parfaite, tout espoir de guérison n'est jamais perdu.

« 22 janvier 1913.

« Monsieur Glaser,

« Je serais un ingrat si je ne venais pas vous remercier du très grand service que vous m'avez rendu. Je souffrais depuis trois ans d'une hernie très prononcée du côté droit.

« J'ai porté votre appareil pendant cinq mois, sans aucune gêne pour le travail et aujourd'hui je me trouve complètement guéri et encouragerai toute personne qui en a besoin à venir essayer votre appareil.

« Sylvain FEULLERAT, propriétaire à Cazavet (Ariège). »

Aussi engageons-nous vivement toutes les personnes atteintes de hernies, efforts et descentes (hommes, femmes et enfants), à venir essayer ces appareils, de 8 heures du matin à 4 heures du soir à :

**SAINT-GIRONS**, le 22 septembre, hôtel de France (Ferrière);

à **PAMIEERS**, le 23 septembre, hôtel de la Poste;

à **FOIX**, le 24 septembre, hôtel Benoît, jusqu'à 2 heures;

à **MIREPOIX**, le vendredi 26 septembre, hôtel du Commerce (Dubié).

Pour éviter l'étranglement des hernies demander la brochure gratuite à M. GLASER, boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

## Raffineries et Sucrieries d'Egypte.

— Rappelons que tous les porteurs d'actions, obligations et parts de fondateur achetées avant le krack peuvent obtenir le remboursement de leurs pertes, même s'ils ont vendu ou échangé leurs titres depuis cette époque.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal.

## PETITS PROPRIÉTAIRES ET LECTEURS !!!

### RETENEZ BIEN CECI :

Un ouvrage sensationnel vous est offert pour construire vos villas, vos chalets vous-même sans le concours d'un architecte!! avec **" LA POPULAIRE "**, ouvrage déposé, seul de son genre

Pour faire et faciliter votre choix : catalogue comprenant vos études sur quantité de projets à construire, de 4,000 à 15,000 francs, accompagnés de plans, façades, devis descriptif et de notre système préconisé

Cet ouvrage est d'une telle utilité, et nombreux sont les architectes et entrepreneurs qui s'en servent dans les départements de la Seine-et-Oise et Oise pour exécuter les travaux de leurs clients!!!

Envoi franco de **" LA POPULAIRE "** contre mandat postal de 8 francs adressé à **M E HENRIET**, auteur de l'ouvrage, directeur de l'Architecture pour tous, 121, Grande Rue, à Nogent-sur-Marne (Seine).

## ASTHME

Soulagement et Guérison par les Cigarettes ou la Poudre **ESPIC** 2 fr. la boîte Toutes Pharmacies GROS: 20, rue St-Lazare, Paris. Exiger la signature de J. ESPIC sur chaque cigarette.

Une ligne ..... 15 fr. par an / dominant droit  
Deux lignes ..... 20 fr. — / à l'abonnement.

PAYABLE PAR TRIMESTRE.

## MAISONS RECOMMANDÉES

J. CASSAGNE. — Draperies, soieries, bonneterie, tissus en tous genres, corsets, etc., etc. Spécialités en toiles, linges de table et de toilette et lingerie, rue Delcassé.

HOTEL MONTAUT. — Cuisine renommée, fabricant des pâtés "A Gaston de Foix".

F. ROQUES, tailleur civil et militaire, ex-coupeur de la maison Schammel de Paris, rue Théophile-Delcassé et rue du Rival.

PAUL PÉRIÉS, mécanicien, cours Bouyghères. — Armes, cycles, autos, machines à coudre, stock de pneus, vente, location, échanges, réparations, accessoires. — Facilités de paiement.

AU LOUVRE, rue Théophile-Delcassé, Foix. — Lingerie, ganterie, bonneterie, soierie, layettes, corsets, paletots, jupons, corsages, draps et taies brodés, linges de table et de toilette, bretelles, etc.

CAFÉ GROS. — SACAZE, propr<sup>e</sup>. Siège du Stade fuxéen. Tél. 7.

AU GASPILLAGE, rue des Marchands, Foix. — Mercerie, bonneterie, jupons, lingerie, dentelles, corsets, corsages, fourrures. Fournitures pour tailleurs et tailleuses.

GARAGE CASTEL, avenue de la Gare Cycles et automobiles. Location pour excursions. — Stock "Dunlop", "Continental".

GRAND HOTEL DU PARC ET MODERNE. — PARIS, propr<sup>e</sup>. — Entièrement reconstruit à neuf avec tout le confort moderne.

G. SARTRE, coiffeur. — Parfumeries de premières marques. — Coiffures de dames. — Ondulations. — Postiches — Travail soigné. — Service antiseptique — Chapellerie. — Coils.

A. BABY, armurier-mécanicien, ex-ouvrier de la manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne. — Armes de précision — Cycles des meilleures marques. — Machines à coudre, accessoires, munitions, réparations, location. — Prix modérés. — Vente à crédit. — Envoi catalogues et conditions sur demande.

CAFÉ-RESTAURANT DU MIDI, tenu par M. et Mme Régis Auriol, place des Platanes et du Jardinage. — Maison de premier ordre, recommandée aux touristes, excursionnistes, voyageurs, baigneurs et à toutes les personnes qui, de passage à Tarascon, désirent faire un bon déjeuner ou un excellent dîner.

PIERRE GAILLAGOT. Assurances, achat et vente de propriétés, prêts hypothécaires

P. BARDALOU, tailleur civil et militaire. Uniformes pour collégiés. Place des Jacobins. Prix modérés

HOTEL DE LA TOUR. — Recommandé aux touristes. — Appartements pour villégiature.

A LOUER Villa meublée comprenant : salle à manger, cuisine et cinq chambres.

S'adresser à la Roseaie, Ornlac, par Ussat-les-Bains.

FOIX

AX

LAVELANET

TARASCON

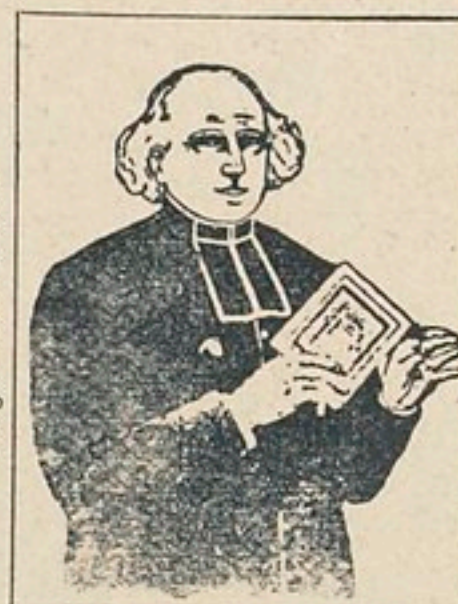
PAMIEERS

ST-LIZIER

USSAT

LES BAINS

## LE SECRET DU CURÉ DE DEUIL



Si vous éprouvez quelques malaises, douleurs, vertiges, écrivez à Monsieur Duvergier, pharmacien, à Bois-Colombes, il vous enverra une brochure gratis et en ajoutant 1.50 en timbres-poste un paquet de plantes constituant la **recette du Curé de Deuil**. Cette recette composée de plantes sauvages constitue le meilleur dépuratif connu ayant fait ses preuves depuis UN siècle de bonne renommée.

La Tisane du Curé de Deuil, est tout particulièrement employée contre le **Rhumatisme**, la **Goutte**, les **Maladies de Peau**, l'**Obésité**, les **Migraines périodiques**, les **Maladies intérieures**, les **Dangers du retour d'âge**, **Chaleurs**, **Congestions**.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES DU MONDE ENTIER

VOULEZ-VOUS

VENDRE ou ACHETER  
OBJETS D'ART ANCIENS

ADRESSEZ-VOUS

à **M. BOURRET**

EXPERT

9, Rue Clémence-Isaure, 9

TOULOUSE

# L'Ariège

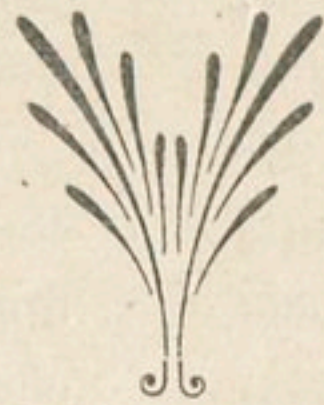
2<sup>me</sup> Année. — N° 63.

Jeudi 28 Août 1913

# Pittoresque

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Industrie \* Commerce \* Agriculture  
Tourisme \* Sports  
Archéologie \* Histoire \* Actualités  
Informations



ABONNEMENTS

|                                     | Un an. | Six mois |
|-------------------------------------|--------|----------|
| Ariège et départements limitrophes. | 7 fr.  | 4 fr.    |
| Autres départements.                | 8 fr.  | 5 fr.    |
| Étranger                            | 12 fr. | 7 fr.    |

## SOMMAIRE

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Les eaux de Foncirque à la Bastide-sur-L'Hers.   | Docteur F. GARRIGOU.       |
| L'Abbaye de Valnègre dans le Canton de Saverdun. | C. BARRIÈRE-FLAVY.         |
| Les Bastides du Couserans.                       | Le PYRENEEN.               |
| L'écrin des penseurs Ariégeois.                  |                            |
| Louis-Edouard Marty.                             | L'UNIVERSITAIRE.           |
| Pic des Trois-Seigneurs (2199 m.).               | J. FERLUS.                 |
| Notre-Dame d'Ax. — Deuxième tableau.             | Toussaint NIGOUL.          |
| Les Glaneuses.                                   | Jean GABOLDE.              |
| Éphémérides de Pamiers.                          | Georges DOUBLET.           |
| Echos Ariégeois.                                 |                            |
| Société Métallurgique de l'Ariège.               | MAHOT DE LA QUERANTONNAIS. |

*Nos gravures* : Au pays de l'Islem. — Les Pyrénées : Vers les Trois-Seigneurs versant de Saurat. — Environs de Saurat : Le Pic des Trois-Seigneurs. — Ax-les-Thermès : Notre-Dame d'Ax.

## LES EAUX DE FONCIRGUE

### A LA BASTIDE-SUR-L'HERS

Nous empruntons à une savante étude de notre compatriote M. le docteur Félix Garrigou, les observations suivantes sur la station thermale de Foncirque :

**ACTION PHYSIOLOGIQUE DES EAUX DE FONCIRGUE.** — Elle doit être étudiée au point de vue de la boisson et à celui du bain.

Prises en boisson, à la température de la source, ces eaux sont diurétiques et très légèrement laxatives. L'action diurétique est assez prompte. Lorsqu'on les fait chauffer à 35° ou 40°, elles produisent les mêmes effets sans exagération, et de plus elles déterminent vers la peau une poussée sudorifique très nette. J'ai même vu des malades chez lesquels l'action sudorifique était infiniment plus marquée au niveau des points faibles de l'économie. Ainsi, chez un brigittique au début du mal, l'ingestion d'un demi-litre d'eau de la buvette, chauffée à 40°, déterminait une sueur générale, mais la transpiration était infiniment plus marquée au niveau des reins que partout ailleurs. De même chez un individu atteint d'entérite chronique, l'ingestion de l'eau chauffée déterminait une sueur notable du côté de la peau de l'abdomen.

Elles calment la soif d'une manière remarquable.

L'une de leurs plus grandes qualités est la sédation produite sur le système nerveux, soit qu'on la boive, soit qu'on l'emploie en bains.

Ainsi utilisées, elles produisent un bien-être tout particulier, n'occasionnent jamais la lassitude que l'on ressent soit après un simple bain domestique, soit après un bain d'eau séléniteuse. Elles donnent au contraire une véritable tonicité à l'économie, et procurent rapidement le sommeil à

ceux qui l'ont perdu. Le bain, comme l'usage interne de l'eau de Foncirque, produit sur le système nerveux des effets analogues à ceux du valériate ou du phosphure de zinc : calme et tonicité.

**MODE D'EMPLOI.** — L'eau est utilisée à Foncirque en boisson, en bains et en douches.

En boisson, qui est le principal traitement, elle est prise à la dose de quelques verres matin et soir. On la boit aussi aux repas. Il arrive quelquefois que des malades irréflechis et sans direction médicale en font un usage immodéré. Le docteur E. Jolien cite un sujet qui en buvait jusqu'à quatre-vingt-dix verres par jour. Même à cette dose, l'eau n'a produit sur ce malade aucun effet nuisible. Ce ne serait pas cependant une raison pour imiter cet exemple, car, malgré sa légèreté remarquable, l'eau en question pourrait, à des doses massives, dans certains cas d'affections intestinales, avoir des inconvénients.

L'outillage des bains et douches est bien modeste à Foncirque, et ne fournit que des ressources fort restreintes, soit pour la quantité des baignoires et de salles pour douches, soit pour la qualité. La valeur des sources comporte un outillage bien différent et bien plus complet.

On peut dire qu'à ce point de vue les efforts faits jusqu'à ce jour dans l'intérêt des malades sont complètement nuls.

**CLINIQUE DE FONCIRGUE.** — Nous ne saurions encombrer la Revue d'une série d'observations médicales. C'est dans une monographie complète de la station de Foncirque que le lecteur pourra lire en détail les cas de guérisons si remarquables dus à l'usage des eaux de cette station. Nous nous contenterons de donner ici un résumé des affections morbides qui doivent spécialement attirer l'attention du médecin en vue du traitement par les sources qui nous occupent.

Rappelons avant tout que la qualité dominante des eaux dont nous nous occupons est d'agir sur le système nerveux pour le calmer, sans affaiblir l'économie. Il n'est donc pas étonnant qu'on obtienne dans cette station des effets véritablement surprenants dans un grand nombre de maladies où le système nerveux tient sous sa dépendance les phénomènes érétriques qui viennent les compliquer, et souvent entretenir l'état pathologique lui-même.

Ajoutons que les eaux de Foncirque, très peu chargées de matières minérales (0 gr. 93 environ), introduites dans la circulation en quantité assez grande par la voie intestinale, sont très facilement restituées par les urines. Elles permettent de faire un véritable lavage du sang, sans apporter dans l'économie, comme beaucoup d'autres eaux minérales également employées en boisson, des quantités considérables de matières quelquefois plus ou moins inutiles. Ainsi, un individu allant jusqu'à boire dans la matinée quatre-vingt-dix verres d'eau de la buvette de Foncirque (environ vingt-deux litres, cas cité par M. le docteur Jolien), n'absorbe que 7 gr. 70 environ de substances salines, tandis que dans une autre station, que je n'ai pas à nommer, où l'on a vu des malades boire jusqu'à douze et quinze litres d'eau dans la matinée, ceux-ci introduisent dans le sang 25 à 30 grammes de substances salines. Foncirque présente donc par sa faible minéralisation, au point de vue du lavage du sang par la boisson, un avantage réel sur beaucoup d'autres stations.

Les eaux de Foncirque rendent les plus grands services dans toutes les manifestations dues à un vice arthritique. C'est pour cette raison que les

cas pathologiques les plus extraordinaires en apparence et les plus variés peuvent guérir par l'usage de ces eaux. Ces succès servent de base à une réclame que je me contenterai de qualifier de dangereuse, car si elle sert à éblouir les yeux des lecteurs de la quatrième page des journaux politiques, d'autres plus sérieux finissent par n'ajouter aucune foi à ce que l'on annonce relativement à Foncirgue. L'autorité des médecins compétents, dans le cas où ils ont à conseiller des eaux maladroitement préconisées, peut se trouver elle-même atteinte, et les stations pour lesquelles on se livre à une réclame trop exagérée finissent par être méconnues ou délaissées. Plaise à Dieu que Foncirgue ne subisse jamais les conséquences de la réclame à outrance. Il serait malheureux que ces eaux soient déconsidérées par un excès de zèle, car je n'hésite pas à dire ici qu'elles constituent un véritable trésor thérapeutique encore peu connu.

Aptes à rendre des services exceptionnels dans des affections paraissant très variées, mais qui se relient, je le répète à la diathèse arthritique, il est cependant nécessaire que nous indiquions la dominante médicale qui doit être affectée aux eaux dont nous parlons. D'après les observations des médecins qui se sont occupés de Foncirgue, et d'après les cent quatre-vingt<sup>8</sup> cas de maladie que nous avons envoyés depuis nombre d'années dans cette station, ce sont surtout les affections chroniques du tube intestinal qui se trouvent non seulement modifiées, mais guéries par l'usage des eaux en question. Des convalescents de fièvre typhoïde, des dyspeptiques, des malades mis depuis des années par leur état morbide, dans l'impossibilité de s'alimenter convenablement, des patients condamnés pour des gastro-entérites interminables, à répétition, ont vu leur maladie guérir après l'usage prolongé des eaux de Foncirgue. J'ai pu même faire vivre pendant cinq années un Polonais atteint d'un cancer du Pylore, et qui en était arrivé au point de ne plus pouvoir digérer un aliment quelconque.

Il est facile de comprendre qu'en rendant possible les fonctions intestinales profondément altérées chez certains sujets arthritiques, les manifestations multiples de cette diathèse se modifient profondément et guérissent. Tel est le secret des guérisons aussi surprenantes que variées obtenues à Foncirgue.

Et s'il fallait se prononcer sur la cause, sur le *quid divinum* qui préside à ces guérisons, je ne craindrais pas de dire que c'est aux combinaisons probables de zinc et de plomb avec les diverses matières organiques contenues dans les eaux qu'il faut attribuer en grande partie une semblable puissance médicatrice.

Docteur F. GARRIGOU.

## L'Abbaye de Valnègre, dans le canton de Saverdun.

L'Abbaye de Valnègre, *Vallis nigra* (1), fut fondée dans les premières années du treizième siècle, par le monastère de Boulbonne et le chevalier Guillaume de Lissac qui lui abandonna, en 1209, tous les droits qu'il avait sur les vastes domaines du pays (2).

Son existence dura près de deux siècles et demi. Habité par des religieuses obéissant à l'Ordre de Cîteaux le couvent était sous la surveillance de l'abbé de Boulbonne, qui pouvait modifier les règlements intérieurs et y exercer la police.

Des renseignements curieux contenus dans le fonds Doat (Bibliothèque nationale) et la *Gallia christiana*, nous permettent d'entrer dans quelques détails au sujet de ce monastère.

La première abbesse du couvent fut Jordana, en 1206. Puis, nous relevons une suite de dix religieuses qui furent pourvues de ce bénéfice jusqu'en 1443.

1230, Mabilia I; 1267-1277, Mabilia II; 1280-1290, Brayda I, qui obtint, en juin 1284, de Roger-Bernard III, comte de Foix, le privilège d'acquiescer des biens à concurrence de 1000 sous toulousains. 1291, Mabilia III; 1291-1318, Brayda II de Asnaria. Sous son abbatiat se placent des événements notables dans les annales de ce couvent. La règle de Cîteaux, suivie dans ce monastère, était alors totalement méconnue; des scènes scandaleuses et des violences se produisirent parmi les religieuses et les converses et attirèrent sur elles les regards du Saint-Siège. Sur la plainte de l'abbé

de Boulbonne, le Pape les fit excommunier. Les rigueurs pontificales produisirent un heureux résultat sur les nonnes qui firent pénitence, s'amendèrent, et, en 1301, Gentile, cardinal-prêtre de Saint-Martin des Monts, ordonna à l'abbé de Boulbonne de lever l'excommunication qui pesait sur elles (1).

Peu de temps après, l'Abbaye de Valnègre reçut plusieurs libéralités de la part d'Agnès de Foix, comtesse de Bigorre. En juin 1302, c'était un magnifique psautier, contenant trente feuilles de parchemin, plaqué d'argent, avec les armes dorées des comtes de Foix et de Cardone. L'acte de donation, où les formules abondent, mentionne trente-deux religieuses, parmi lesquelles nous relevons les noms de puissantes familles du Comté, telles que les de Rocafort, de Ascava, de Aura, de Lordat, de Lissac et autres. En 1309, la donation d'Agnès de Foix consistait en une grande quantité d'objets de toute nature en argent, pour être convertis en rentes; on y remarque des coupes, des tasses, des cuillères, des *grasalets* pour l'eau, des lampes d'autel, etc. (2).

L'abbesse Brayda vit enfin, en 1316, la fille du comte de Raymond de Ravat, Coseigneur de Barbazan, prendre à Valnègre l'habit religieux, apportant une pension annuelle de trois setiers de froment et de quatre charges de vin (3).

1319, Sanctimonda de Gaudino 1321-1348, Gallarda de Aura, qui passa en août 1336 un accord avec le seigneur de Pailhès.

En 1350, l'abbé de Boulbonne, visitant le monastère de Valnègre, dut établir de nouveaux règlements pour réprimer les abus nombreux qui s'étaient introduits au sein de la Communauté.

1397, Geralda; 1401, Braida III; 1432-1443, Martha Marlina, qui dut, malgré une résistance énergique, consentir à la réunion de son monastère à celui de Boulbonne.

Le 10 octobre 1443 fut passé à Saverdun, devant Sans de Abbatia, notaire, l'acte par lequel la prieure de Valnègre, Jeanne Cardona, vendait au syndic de l'Abbaye de Boulbonne toutes les possessions du couvent, moyennant la somme de 50 moutons d'or, valant chacun 10 gros de monnaie courante. Les témoins étaient B. Junqueril, J. de Strampis et R. Regauli de Saverdun.

Aujourd'hui, il ne reste qu'un amas de décombres couvert de ronces, près du ruisseau de l'Alsonne, sur le chemin de Saverdun à Unzent, à la place où s'élevait jadis la maison de Valnègre, qui fut, pendant quelque temps au moyen-âge, une importante abbaye du Comté de Foix.

Le sceau des dames chanoinesses de Valnègre, remontant au commencement du quatorzième siècle, a été retrouvé dans un champ du domaine d'Allègre (4). On voit au milieu un clocher, et, en exergue, on distingue ces mots: † S., CANONIS... AR... MO... L... VAL... NIG... (*Sigillum canonissarum monialium Vallis Nigre.*)

C. BARRIÈRE-FLAVY.

## Les Bastides du Couserans.

Dans sa séance trimestrielle du 29 septembre 1910 de la *Société des Etudes du Couserans*, M. l'abbé Samiac, le savant curé de Luzenac de Moulis, donna lecture de la note suivante, que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« Les piles gallo-romaines, les tours à signaux ayant été relevées, les églises romanes anciennes étant actuellement l'objet d'une belle et savante publication de la part de notre collègue M. Roger, il convient maintenant de rechercher et de classer les bastides élevées dans notre pays.

« Dès aujourd'hui, on peut signaler : Villeneuve, dans la Bellongue, mentionnée déjà dans une bulle de Célestin III, du 15 septembre 1195; — La Bastide-de-Sérou (5), agrandissement d'un village primitif, provoqué par la charte de privilèges octroyée le 24 juin 1255 par Roger IV, comte de Foix; — La Bastide-du-Salat, antérieure à l'an 1273, appelée autrefois du nom de son fondateur, Ramon-Athon d'Aspet, *Bastida d'en Ramon-At*;

(1) Bibliothèque nationale, fonds Doat vol. LXXXV, f° 261.

(2) Bibliothèque nationale, fonds Doat, vol. LXXXV, f° 317.

(3) *Gallia christiana* t. XIII, col. 201.

(4) Ce sceau appartient à M. Bousquet, propriétaire du domaine d'Allègre.

(5) Si La Bastide-de-Sérou appartenait au Couserans, sous le rapport ecclésiastique, elle relevait du Comté de Foix sous les autres rapports; la charte de ses coutumes a été publiée par M. Rumeau : *Monographie de La Bastide-de-Sérou*. — Pour les bastides de notre région, voir l'ouvrage de Curies-Scimbre, *Les Bastides du Sud-Ouest*.

(1) *Vallis nigra* signifie vallée noire, obscure, sombre; le roman du moyen-âge, puis le patois prononçant B au lieu de V, le nom de Valnègre a été dénaturé dans le pays, où on appelle ce lieu Balnègre et même Bannègre.

(2) *Gallia christiana*, t. XIII, col. 200; *Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. IV, p. 851.

— Rimont, fondé (31 mars 1273) par Bernard de Combelongue en paréage avec le roi, représenté par le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais ; — La Cave, créée (11 septembre 1273) par Nobles Guillaume de Seilh et Roger de Francasal, en paréage avec Bernard VI, comte de Comminges ; — Montjoie, résultat d'un paréage conclu, de 1256 à 1295, par l'évêque et le Chapitre de Couserans avec Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, ou avec le roi Philippe le Hardi, son héritier (*bastidam seu Villam Montjoy, domini nostri regis et.... domini episcopi Couseranensis*, acte du 16 novembre 1295) ; — enfin, Villefranche, quartier de rive gauche de Saint-Girons, citée dans un traité du 20 octobre 1273.

## LE PYRÉNÉEN.

---

## L'Ecrin des Penseurs Ariégeois

*N'oublions pas que si la régénération des Etats s'exécute par l'explosion de la force, elle ne se maintient que dans le recueillement de la vertu.*  
LAKANAL.

*L'histoire relate que la première dépêche qu'eut à transmettre le télégraphe de Chappe fut la nouvelle d'une victoire des armées de la République. La voici : « 13 fructidor an II. Condé est restitué à la République. Reddition a eu lieu ce matin à six heures ».*  
Toussaint NIGOUL.

*L'heureuse situation des bains d'Ussat au pied des Pyrénées, l'air doux et pur qu'on y respire, leurs bosquets, leurs forêts, leur agréable vallée arrosée par les méandres de l'Ariège, toute la nature, en un mot, y sourit au voyageur. Leurs eaux, « uniques dans leur genre », ont une spécialité et une efficacité extraordinaires.*  
Thomas CHOIT.

*La ville de Mazères a eu de l'éclat. L'un des plus grands comtes de Foix y recevait le roi de France à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et cette réception fit du bruit en France et en Europe. Le château de Mazères fut le lieu de naissance, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, d'un grand homme de guerre, du célèbre Gaston de Foix, le héros de Ravenne.*  
Abbé DUCLOS.

*Un historien s'estime très heureux lorsqu'il découvre une charte inédite qui lui révèle un fait inconnu. Mais une charte est une pièce officielle ; elle renferme des phrases convenues et toujours les mêmes ; elle n'expose pas les mobiles qui ont fait agir. Combien plus les délibérations municipales, écrites naïvement, introduisent dans la vie intime d'une cité !*  
Jules de LAHONDÈS.

*Loin de pouvoir exiger selon ses caprices le sacrifice de tous les droits individuels, la société n'a pris naissance que pour leur conservation, et si elle les violait jamais, elle méconnaîtrait la base et le motif unique de sa propre existence.*  
Baron Cyprien de BELLISSEN-BÉNAC.

---

## Louis-Edouard MARTY

Artiste-Peintre, professeur à l'École des Beaux-Arts et au Lycée national de Nîmes.

Tout le monde a été vivement séduit, au dernier Salon de l'École Française, par les œuvres de notre cher et sympathique compatriote M. Louis-Edouard Marty, ancien professeur de dessin au Lycée de Foix, frère du bien regretté M. Paul Marty, le savant historiographe de la région située entre l'Hers et l'Ariège, et en particulier des trois communes limi-

trophes de la Bastide-de-Lordat, Trémoulet et le Carlaret. M. Louis-Edouard Marty est issu d'une vieille famille ariégeoise aux attaches languedociennes, qui a déjà donné à Toulouse un peintre, un sculpteur et un écrivain. Son père, attaché au Secrétariat de la Chambre syndicale des Agents de change de Paris, lui ayant été ravi par une mort prématurée, il quitta, étant âgé de seize ans à peine, le Lycée Charlemagne où il avait appris les premiers principes du dessin sous la direction d'un maître éminent.

Il suivit d'abord les cours de l'École nationale des Arts Décoratifs ; puis, une circonstance fortuite l'ayant conduit à Barcelone, il travailla sous la direction du peintre espagnol Antonio Gaba ; enfin il rentra à l'École nationale des Beaux-Arts, atelier Bonnat.

A 25 ans, ayant pris de l'enseignement officiel tout ce qui est susceptible de s'acquérir, il quitta Paris pour aller travailler seul, désireux qu'il était de se libérer de toute influence. Il séjourna quelque temps en Bourgogne, où il fit d'assez nombreux portraits ; puis il alla en Provence. C'est alors que l'Algérie exerça sur lui son invincible attrait : il y vécut pendant



AU PAYS DE L'ISLAM.

quatre ans ; il y travailla assidûment, y éclaircit sa palette, y affina sa vision de coloriste.

Ayant acquis une parfaite maîtrise, ayant dégagé sa personnalité de toute influence d'école et désormais en complète possession de la technique de son art, il rentra en France et participa à différentes expositions régionales du Midi : Alger, Toulouse, Tunis, Nîmes, etc. Plusieurs de ses envois lui valurent des récompenses : Toulouse, médaille d'argent ; Castres, médaille d'or, etc.

En 1908, ayant été nommé par voie de concours professeur à l'École des Beaux-Arts de Nîmes, c'est dans cette ville, si riche en souvenirs de l'antiquité, qu'il fixa sa résidence. En été il aime à aller promener son chevalet dans la pittoresque vallée de l'Ariège, notamment à Saurat, patrie de sa digne épouse ; il en rapporte toujours d'intéressantes études. C'est ainsi que, cette année, dans l'un de ses envois à l'École Française, l'artiste nous transporte en pleine nature agreste : des bœufs qui peinent, un rude paysan et une accorte jeune fille, études prises sur le vif et non pas faites à l'atelier.

Dans un autre envoi, M. Marty a donné un autre aspect de son talent : sa *Jeune Fille à la Veillée*, fine étude d'intérieur sous les lueurs flamboyantes d'une lampe ; la juste observation des nuances de cet éclairage factice est tout à fait remarquable ; tout le tableau est enveloppé des vigneurs savantes du clair-obscur qui produit le plus heureux effet.

M. Marty a exécuté de très nombreux portraits. Citons ceux du général Molinard ; de M. Mauguin, sénateur ; de M. Soulage, d'Albi ; de Mme H., de Nîmes ; de Mlles G., de Blidah ; des enfants de M. et Mme de Saint-Martin ; du jeune Jaurès, fils du grand tribun.

Ces portraits, d'une touche vigoureuse, d'un grand naturel d'expression, prouvent un remarquable tempérament de portraitiste.

M. Marty est officier du Nicham Iftikar, 1903 ; officier de l'Instruction publique, 1909. Il est membre de l'Union Internationale des Beaux-Arts et des Lettres.

## Pic des Trois-Seigneurs (2199 m.)

22 ET 23 JUILLET 1913

22 juillet, 9 h. 15 du soir. Départ de Tarascon par la route de Saurat et du Col de Port. Nuit étoilée qui promet le clair de lune le plus pur dans une heure.

10 h. 20 - 10 h. 25. Rabat, la vieille cité, séjour des comtes de Foix-Rabat, dont les maisons conservent encore si grand air.

Nous traversons Rabat et nous nous engageons sur le chemin de Carniès qui remonte à mi-hauteur la verte et sauvage vallée de la Courbière ou vallée de Rabat au fond de laquelle le ruisseau du même nom rythme notre marche d'une musique endiablée et ininterrompue.

11 heures. Carniès, groupe de masures à l'air bien misérable. Par erreur nous nous engageons dans un chemin à droite qui grimpe dans la mon-

si beau et si net que nous nous arrêtons près d'une heure à le photographier, malgré un vent très violent qui nous gêne considérablement.

9 h. 30. Dernier effort jusqu'au sommet des Trois-Seigneurs en suivant la crête déchiquetée.

9 h. 35. Petit pic des Trois-Seigneurs.

9 h. 48. Pic des Trois-Seigneurs (2199 m.) Sommet culminant de la chaîne sinuose qui part du Col de Tres-Courtals, près de Rabat, pour aboutir au col d'Ercé, et qui sépare la vallée de la Courbière de celle de Suc-et-Sentenac. Point de vue remarquable sur les Pyrénées ariégeoises depuis le Fourcat et le Saint-Barthélemy jusqu'au delà du Mont-Valier. Au-dessus d'un abaissement de la chaîne, pointe le massif de la Maladetta et quelques montagnes luchonnaises encore couvertes de neiges. Nous reconnaissons particulièrement : Fourcat (2004 m.), Saint-Barthélemy (2349 m.), Rialp ou Pic du Port de Signer (2903 m.), Tristagnes (2879 m.), Pic de l'Etang Fourcat (2862 m.), Peyrot (2482 m.), Endron (2476 m.)



LES PYRÉNÉES — Vers les Trois-Seigneurs, versant de Saurat.

CLICHÉ SANS, A SAURAT

tagne, tandis que le vrai chemin passe en dessous du village. Cette méprise ne nous coûta que la perte de quelques minutes pour regagner la bonne route.

11 h. 37 - 11 h. 40. Confluent au pied de la côte 931. Pont de bois. Jolies cascades.

12 h. 15. Cabanes sans nom dans une grande jasse, inoccupée par les bergers cette année. Souper réparateur et coucher au premier étage, sur un peu de paille.

23 juillet, 4 heures du matin. Réveil, déjeuner, 4 h. 45. Départ. Au lieu de suivre le classique chemin des Trois-Seigneurs par le col de la Pourtaud, c'est-à-dire par le Nord, nous passons sur la rive droite du ruisseau et décidons d'aborder directement le pic par les cheminées N. E. A cet effet nous pénétrons dans le bois du Cirier, véritable forêt vierge qu'une végétation intense rend difficile à parcourir ; c'est à grand-peine que nous parvenons à nous frayer un passage. En contournant la montagne par l'Ouest, nous abordons enfin sur la crête cotée 1488 sur la carte d'Etat Major.

6 h. 45-6 h. 55. Sommet de la croupe entre l'étang de las Rives et l'étang Long. Nous obliquons alors vers l'ouest pour passer sur les flancs du Pic de Peyroutet (2114 m.).

7 h. - 7 h. 20. Lac Long. Halte de vingt minutes. Photographie vers le col de la Couillade.

7 h. 40. Arrêt au bord d'un torrent. Déjeuner frugal. En face de nous, au nord, le pic de la Journalade nous permet de l'étudier à notre aise.

7 h. 55. En route de nouveau. Par une cheminée assez courte mais non des plus commodes, nous abordons sur la crête au N. N.-O. du Pic de Pey-

rouet (8 h. 35). Le panorama sur la chaîne des Pyrénées d'Ariège est Montcalm (3080 m.), Cap de Fum (2381 m.), Pique Rouge de Bassiès (2677 m.), Mont-Valier (2829 m.) et tant d'autres qu'on ne peut énumérer.

A nos pieds, au sud, l'étang d'Arbu forme une grande tache noire ; plus bas encore, la verte vallée de Suc-et-Sentenac nous invite à venir nous reposer au bord de sa rivière et à l'ombre de ses arbres.

Au nord, la vallée de la Courbière descend doucement vers Rabat et Tarascon.

De l'autre côté de la Courbière, on voit de petites chaînes de montagnes parallèles s'abaisser graduellement vers la plaine : Pic de la Journalade (1949 m.), Cap de la Dossé (1953 m.), Roc de Trabinet (1652 m.) ; plus loin le groupe du Prat d'Albis avec le Picou de Berne qui domine (1716 m.)

Au nord-ouest, Massat repose tranquillement dans sa vallée comme un joyau dans son écrin.

Nous restons en haut du Pic jusqu'à 10 h. 40 et c'est avec regret que nous le quittons pour descendre sur l'étang d'Arbu.

10 h. 45. Orrhy en ruine.

11 h. 10, 12 h. 16. Halte près de l'étang d'Arbu pour déjeuner.

12 h. 20, 12 h. 24. Photo du lac et son cirque prise du déversoir.

Un chemin à flanc de montagne qui s'infléchit peu à peu vers le fond de la vallée nous amène jusqu'à l'entrée du village de Suc (1 h. 50). De là, par un raccourci, nous gagnons facilement Vicdessos (2 h. 40) où nous arrivons juste à temps pour monter dans le tramway à vapeur qui va nous rapatrier.

J. FERLUS.

## NOTRE-DAME D'AX

DEUXIÈME TABLEAU.

« Je ne veux plus aimer  
que ma mère Marie. »  
« PAUL VERLAINE. »

Le 15 août est, on le sait, l'Assomption, la fête universellement consacrée dans la chrétienté, et particulièrement en France, à la gloire et au culte de la Vierge Marie.

Cette fête, dans notre histoire, tire sa solennité du vœu fait par Louis XIII de dédier sa couronne, son sceptre et son royaume à la reine du ciel.

On connaît la cause de ce vœu : Le jeune roi sent naître dans son cœur un très vif sentiment pour Mlle de la Fayette, la séduisante jeune brune, la plus jolie des demoiselles de la Cour. Très pieuse, la noble jeune fille,

une question de préséance non réglée, non prévue pour ce cas nouveau. Déjà la forme, comme eut dit Bridoizon.

Le vœu royal eut pour conséquence de créer dans tout le royaume des fêtes de Notre-Dame de l'Assomption, suivies de processions. C'est ainsi que, pour notre Ariège, et pour ne citer que celles-là, nous comptons Notre-Dame de Sabart, de Celles, d'Ax, de Rabat, de Vièssos, du Montcalm, etc. La plupart de ces processions ont lieu dans le jour, à la suite des vêpres; celle d'Ax, à l'exemple de celle de Lourdes, se tient dans la nuit.

C'est ainsi que, ce soir, sous le coup de huit heures, toutes les cloches de l'église, mises en branle, ont crié à la ville, à ses habitants, à la foule des baigneurs : — La procession est formée; elle va sortir, venez! — Et, de l'église pleine, l'instant après, ont débouché, sur deux rangs, la croix et le clergé en tête, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, innombrables, tenant tous un petit cierge allumé à la main. Et, dans un ordre parfait, dans la sonnerie allègre des cloches, au milieu des prières, des hymnes et



ENVIRONS DE SAURAT — Le Pic des Trois-Seigneurs.

CLICHÉ SANS

ne voulant pas céder au sentiment que, de son côté, elle éprouve, ne pouvant pas devenir la reine, fuit la cour et s'enferme en plein faubourg Saint-Antoine, dans le couvent des *Filles de la Visitation de Marie*.

L'Ame du jeune prince l'y suit; et, secrètement, ils communient ensemble dans l'amour de Marie.

Jamais plus touchante, plus magnifique idylle! Le roi « très chrétien » a voulu la consigner, la perpétuer par un acte authentique, solennel, dans le livre de l'histoire. Cet acte, nous dirions aujourd'hui ce geste, s'appelle le *Vœu de Louis XIII* — son vœu.

On en connaît les termes; je me borne à en reproduire ici la principale disposition :

« Nous admonestons le sieur Archevêque de Paris, et, néanmoins lui enjoignons que, tous les ans, le jour de la fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe, qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres du dit jour, il soit fait une procession en la dite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de la ville. »

Le dit vœu, promulgué à Saint-Germain en 1638, reçut sa première application la même année. Mais le jeune roi, retenu au milieu de ses troupes à Abbeville, ne put y assister. Néanmoins, la cérémonie fut très imposante; et la procession se déroula, avec toute la pompe prescrite, par toute la ville, les rues barrées à leur sortie par les chaînes de fer qui servaient de barrières à ce temps là. Il y eut cependant, au dire d'un chroniqueur, une sorte de bagarre dans l'église même, entre les « compagnies souveraines, dans l'espèce la Cour des Aides et celle des Comptes, pour

des chants, la procession à chaque pas grossie, s'est déroulée à travers la ville vers le haut monticule, la haute roche où s'élève le sanctuaire de Notre-Dame d'Ax.

Comme elle défilait, le long de la place du marché, dans la foule des curieux respectueusement découverts, quelqu'un à mes côtés s'est écrié : « C'est très beau! Allons-y! » — Et j'y suis allé.

Heureuse impulsion, car le spectacle était nouveau pour moi.

C'était très beau, en effet, ce flot de monde, encadré par ce millier de cierges dont les flammes mouvantes illuminaient la nuit. Elle fut belle la montée de la pieuse théorie par les lacets qui s'élèvent en serpentant vers la Vierge. Avec elle, de la ville sombre dans le bas, montait, de plus en plus accentué, le son des cloches, empressées et heureuses d'accompagner de leur voix les cantiques et les oraisons : *Ave Maris stella! Notre-Dame d'Ax, veillez sur la Cité! Sainte Mère de Dieu, priez pour nous!... Au ciel nous te joindrons!...*

Dans la foule, à mes côtés, un beau jeune homme, se penchant vers une belle jeune fille, à laquelle il donnait le bras, a dit :

— N'est-ce pas, Marie que c'est aussi beau qu'à Lourdes ?

— C'est plus beau, mon ami, plus simple, plus touchant, plus près du ciel!

— En effet, plus ardue est l'ascension; sous les pieds pointent les cailloux, C'est plus calvaire, plus méritant; et, d'ailleurs, la vierge miraculeuse est ici, comme là bas... partout!

Ce sont les seuls propos, mêlés aux chants et aux prières, que j'ai entendus dans la foule recueillie et silencieuse.

Nous étions arrivés sur le large plateau. Le sanctuaire, le monument qui le compose, est une sorte de bastion carré en pierre de granit du pays. Aux quatre angles de la corniche crénelée, se dressent quatre statuts, quatre anges ailés, de grandeur naturelle. Au centre, sur un piédestal en forme de fût, monté dans les airs Notre-Dame d'Ax, très grande, les yeux au ciel, les bras tendus vers la ville. Tout le monument rayonne de feux électriques. Empruntant à la nuit plus d'éclat encore l'éblouissante lumière égrène autour de la divine figure en guirlande, des perles enflammées ; pendant que tout autour, et sur la pelouse du plateau, lanternes vénitiennes et feux de bengale, épandent leur variantes couleurs.

C'est merveilleux, et d'une imposante grandeur ! On songe à l'émouvante admiration dont doivent être pénétrés les habitants du fond des vallées.

Dans l'intérieur du monument est le sanctuaire, l'oratoire : une petite chapelle, avec son petit autel, deux saintes sur les bas côtés, et, dans une grande rosace, une statuette, réduction de la grande statue du dehors.

Un bijou que cette petite chapelle que ferme une forte porte de fer ajourée. La porte avait été ouverte pour la circonstance ; et la foule, massée sur

son front, un jet de flamme a rayonné au cours de son discours. Je ne me fais, par ces paroles, que l'écho des sentiments et des réflexions de la foule des pèlerins ; car c'est bien un pèlerinage que cette procession traditionnelle du 15 août à la madone d'Ax.

Ax, 17 août 1913.

Toussaint NIGOUL.

Au moment de terminer la présente relation, je reçois d'un inconnu, sur une carte-lettre, au sujet de la dite procession, un sonnet que, avec un réel sentiment poétique, en traduit l'émouvante impression. D'après le mot trop flatteur de l'envoi, il m'apparaît que l'auteur est un lecteur habituel de *l'Ariège Pittoresque*. Il ne demande pas l'insertion de son sonnet ; je la demanderais pour lui, si, quelques négligences de prosodie — le sonnet n'en souffre pas — n'en dépareraient la fraîche sonorité. Je les lui signalerai s'il veut bien se faire connaître. Je serai de retour à Rabat dans quelques jours.

T. N.



AX-LES-THERMES — Notre-Dame d'Ax.

la plate-forme, a pu, dans l'éblouissement de la lumière, remarquer la ravissante décoration.

La fête, cette fois, a vu son éclat augmenter par la présence de Monseigneur l'Evêque d'Alger accompagné de son coadjuteur et du nombreux clergé de la ville et des environs. Un moment, les chants et les hymnes se sont tus ; un grand silence s'est fait : sur le seuil de la chapelle une voix grave et forte, puissante, portant loin, s'est élevée. Elle montait vers la vierge, vers les étoiles, dans les profondeurs du ciel. Elle a retenti longtemps scandant éloquemment la phrase, accentuant le mot. Elle nous a montré la vierge dans sa vie terrestre, avant l'Assomption, et, ensuite, son rôle glorieux de médiatrice dans les sphères célestes aux côtés de son divin fils. C'était le vénérable évêque qui répandait sur nos têtes la belle éloquence de son âme et de son cœur.

C'était fini. La descente s'est faite dans le même ordre, dans la même allégresse, au milieu des mêmes lumières, des mêmes prières, des mêmes chants que la montée.

Il m'est bien difficile de ne pas dire ici que Monseigneur d'Alger est Ariégeois de la famille Piquemal justement estimée et honorée. Il me plaît d'ajouter que, sorti des rangs du peuple, il continue sur la terre africaine, après Monseigneur de la Vigerie, l'apostolat chrétien que la noble lignée des évêques de Mirepoix exerça à une autre époque dans notre contrée.

Je n'ai pas eu la faveur, dans cette soirée, d'approcher le vénérable prélat, dont la grande barbe blanche descendait en éventail sur la large poitrine, tranchant, pour l'agrément de nos yeux, avec le camaïl et la robe rouges ; mais, pendant son discours, je me suis trouvé assez près de lui pour remarquer qu'il est grand, robuste et fort ; qu'il a été bâti et cimenté avec le granit de nos montagnes et le sable du L'Hers ; et, enfin, que, sur

## LES GLANEUSES

*Elles s'en vont aux champs tristes et moissonnés  
Mendier les épis oubliés, les glaneuses,  
Elles vont, promenant leurs regards étonnés  
Sur les chaumes déserts, lentes et douloureuses.*

*L'écho ne redit plus les refrains chantonnés  
Et les échos rieurs des riches moissonneuses,  
Car les blés sont fauchés et les femmes rieuses  
Ont déserté les champs tristes et moissonnés.*

*Et dans mon âme aussi, glaneur mélancolique,  
Je recueille en songeant les rêves oubliés  
Par le mal triomphant sous sa faux tyrannique.*

*Et je retrouve encor des épis déliés,  
Des gerbes de mon cœur sur la bande déserte  
Que l'orage a brûlée et que l'herbe a couverte.*

Jean GABOLDE,

Enseigne de vaisseau (1882-1911)

(Sorèze, division des collets rouges, 1898).

## ÉPHÉMÉRIDES DE PAMIER

30 août 1647. — Monseigneur François-Etienne de Caulet et trois des Consuls de Pamiers s'en vont avec le grand Archidiacre de la Cathédrale surveiller les faits et gestes de quelques-uns de la Religion Prétendue Réformée. Chez un marchand de la ville, ils trouvent, dans le haut de la maison, « sur le tapis de la table, les marques et un jeu de cartes » : Les gens ont joué toute la nuit ; l'un est un huguenot qui n'a pas le droit de résider en ville, un autre est armé de son épée ; ce dernier est fait prisonnier. Dans une autre maison, l'évêque expulse un protestant et sa femme, après les avoir condamnés à une amende de 10 livres, et condamne de même le propriétaire. L'après-midi, le huguenot prisonnier est remis en liberté, « et humblement remercie Monseigneur de Pamiers ».

Georges DOUBLET.



# Échos Ariégeois

**Mariage.** — A Pamiers, mariage de M. François-Joseph Manzac, négociant à Birkentasma (Sénégal), avec Mlle Marie-Rose Brives. Félicitations et vœux sincères.

**Nécrologie.** — A Mazères, décès, à l'âge de 82 ans, de M. Martin Vaysse, qui était le beau-fils du très regretté M. Emile Le Camus.

Nos respectueuses condoléances à Mme Martin Vaysse, à son fils et à sa fille.

**Nos compatriotes.** — Après avoir annoncé son admissibilité, il nous est agréable d'enregistrer le succès définitif de notre jeune compatriote M. François Gadrat reçu, avec le numéro 2, agrégé d'histoire et de géographie.

Nos bien cordiales félicitations.

— Notre compatriote, M. Paul Sière, directeur des Contributions directes dans l'Ardèche, vient d'être nommé, au même titre dans le Gard.

Nous adressons nos félicitations à M. Sière pour cet avancement mérité par de bons et loyaux services.

**Distinctions honorifiques.** — La médaille d'honneur instituée en faveur des ouvriers ou employés occupés dans le même établissement industriel et commercial, a été accordée à Mlle Eychemme, employée dans la maison Louis Aynié, à Foix, et à M. Rouzaud, ouvrier fleur, dans la maison Raphaël Léonce, à Villeneuve-d'Olmes.

**Médaille d'honneur pour les serviteurs.** — Une promotion de la médaille d'honneur instituée par la loi du 30 juillet 1913, pour les serviteurs attachés à la personne, aura lieu dès le premier novembre prochain.

**Nomination universitaire.** — M. Bergounhous, professeur d'histoire au lycée de Limoges, est nommé en la même qualité au lycée de Foix, en remplacement de M. Ricard, admis à la retraite.

## Lettre ouverte au docteur Garrigou.

Mon cher maître,

Je puis enfin saluer à sa poitrine d'un civil une croix bien gagnée.

TOUSSAINT NIGOUL.

Ax-les-Thermes, 26 août.

**Pour les assises.** — La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Toulouse vient de renvoyer devant la cour d'assises de l'Ariège, siégeant à Foix, sous l'inculpation de vol et de complicité, les nommés Honoré Martin, 25 ans, étameur; Pierre-Louis Labadie, 27 ans, chauffeur, domiciliés à Pamiers, et Charles Servas, 23 ans, maréchal-ferrant, actuellement soldat au 18<sup>e</sup> d'artillerie, à Toulouse.

Dans la nuit du 22 au 23 mars 1913, ces trois inculpés s'introduisirent avec effraction dans le magasin d'épicerie tenu, rue Lakanal, par la dame Paul Menjolle et dérobèrent des liqueurs, des comestibles ainsi qu'une somme de vingt francs en numéraire.

**Communes exonérées.** — Par arrêté du 18 août, le ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes a exonéré, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1913, du service des frais de gérance du service électrique, les communes de l'Ariège ci-après désignées, où ce service est assuré par un facteur-receveur des postes et a été ouvert à des dates s'échelonnant du 1<sup>er</sup> novembre 1869 au 1<sup>er</sup> novembre 1902 :

L'Hospitalet, Mérens, Nalzen, Fougax-et-Barineuf, Ercé.

— Par un autre arrêté, sont également exonérées des frais de distribution des télégrammes, des messages téléphonés et des avis d'appel téléphonique dans le lieu d'arrivée, les communes suivantes, pourvues d'un bureau télégraphique municipal, dont l'ouverture a eu lieu à des dates s'échelonnant du 22 octobre 1867 au 31 décembre 1873 :

Les Cabannes, Lérans, Léza, le Mas-d'Azil, Saint-Ybars.

**Aux éleveurs.** — Nous croyons devoir rappeler aux éleveurs du canton d'Ax-les-Thermes que le concours d'animaux reproducteurs de l'espèce chevaline pyrénéenne ariégeoise, organisé par la Société d'agriculture de l'Ariège, sera tenu le 7 septembre à Ax.

L'année dernière, le jury a constaté une grande amélioration dans les sujets présentés. Il faut espérer que, cette année, ce mieux n'aura fait que s'accroître et que bientôt le jury, proclamera la perfection tant cherchée. Nous savons que nos patients et dévoués éleveurs ne plaignent ni leur peine, ni les gros sacrifices pour atteindre ce but. On pourra le constater à la réunion du 7 septembre prochain à Ax-les-Thermes.

**Association universitaire.** — L'association universitaire des baigneurs axéens, réunie en assemblée générale, a procédé, le 24 août courant, au renouvellement de son bureau qui a été constitué comme suit :

Présidents d'honneur, MM. Sabatier, doyen de la Faculté des sciences de Toulouse; Balleron, professeur à la Sorbonne; président, M. Carol, instituteur à Varilhes (Ariège); vice-présidents, MM. Garand, professeur au lycée de Foix; Eychemme, instituteur à Castillon (Ariège); Sarrat, instituteur à Ussy-sur-Marne (Seine-et-Marne); Mme Bouyris, institutrice à Ignaux (Ariège); Mme Durand, institutrice à Marseille; secrétaire-trésorier, M. Becq, instituteur à Ax-les-Thermes (Ariège); secrétaire-trésorier adjoint, M. Humblot, instituteur à Bois-Colombe (Seine); secrétaires, MM. Cau, instituteur à Mercus-Garrabet (Ariège); Sicard, instituteur à Ax-les-Thermes; bibliothécaire, M. Mathe, instituteur à Verdun (Ariège).

**Fête patronale de Pamiers** — Programme : Samedi 30 août. — A 5 heures du soir, salves d'artillerie tirées sur le plateau de Frédélas; à 8 heures, place de la République, concert par la musique du 59<sup>e</sup> d'infanterie, sous l'habile direction de M. Cazenave; retraite aux flambeaux; à 9 heures et demie, concert par la Société chorale l'Union Harmonique.

Dimanche 31 août. — A 6 heures, nouvelles salves d'artillerie; à 7 heures, réveil en campagne; à 9 heures, réception à la gare de la musique de l'Ecole d'artillerie. Défilé : rue Frédéric-Soulié, rue Victor-Hugo, rue de la République, rue du Castella, Collège; de 2 à 3 heures, place de la République, concert par la musique du 59<sup>e</sup>; à 4 heures 1/2, sur l'esplanade de Milliane, concert par la musique de l'Ecole d'artillerie; à 8 heures, sur le plateau du Castella, fête de nuit, illumination du plateau et de son allée montante; bal; orchestre tenu par la Société Philharmonique; à 10 heures, embrasement du plateau du Castella, feu d'artifice, bataille de fleurs et de confetti; à 1 heure du matin, farandole.

Lundi 1<sup>er</sup> septembre. — A 6 heures, salves d'artillerie; à 7 heures, réveil en campagne; à 2 heures, place de la République, concert par la Chorale Appaméenne; à 3 heures, audition musicale par la musique du 59<sup>e</sup> d'infanterie; à 4 heures 1/2, sur l'esplanade de Milliane, concert par la musique de l'Ecole d'artillerie; à 8 heures, fête de nuit, illumination du plateau du Castella et de l'allée montante, bal; à 10 heures, feu d'artifice; à 1 heure du matin, galop final.

Mardi 2 septembre. — Visite des sites appaméens.

Mercredi 3 septembre. — A 6 heures du matin, salves d'artillerie; grande foire ariégeoise; de 2 à 5 heures, sur le plateau du Castella, grand bal, danses villageoises; à 8 heures, reprise des danses; à 1 heure, farandole.

A l'occasion des fêtes, la Compagnie du Midi a organisé des trains de retour de nuit qui partiront de Pamiers dans la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septem-

bre aux heures ci-après : pour Toulouse-Matabian, minuit 35; pour Ax-les-Thermes, minuit 50; pour Mirepoix, 1 h. 05.

**Sociétés autorisées.** — Sont autorisées les Sociétés suivantes :

1<sup>o</sup> Société de pêche à la ligne, La Truite noire Saint-Gironnaise. Objet : Repoplement du Salat, de ses affluents et sous-affluents. Siège social : Saint-Girons.

2<sup>o</sup> Union de défense des intérêts commerciaux et industriels de Saint-Girons. Objet : Défense du petit commerce et de la petite industrie. Siège social : Saint-Girons.

3<sup>o</sup> Société d'Apiculture de l'Ariège. Objet : Culture des abeilles. Siège social : Hôtel de ville, Foix.

4<sup>o</sup> Le Scion Mazérien. Objet : Défense des intérêts communs des pêcheurs et riverains. Siège social : Mazères.

**Congrès des sociétés savantes.** — Deux membres de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, M. Félix Pasquier, ancien archiviste de l'Ariège et actuellement archiviste de la Haute-Garonne, et M. le comte Bégouen ont fait, au Congrès des Sociétés savantes qui a eu lieu à Grenoble, des communications relatives à l'histoire et à l'archéologie préhistorique de notre pays.

M. Pasquier a lu un mémoire relatif à un « projet de fondation d'un hôpital général à Pamiers, au dix-septième siècle, sous l'épiscopat de Caulet ».

M. le comte Bégouen avait envoyé des notes, avec pièces à l'appui, concernant les découvertes si curieuses de modelages de bisons, qu'il a faites, l'année dernière, au Tac-d'Audibert, commune de Montesquieu-Avantès.

Les chercheurs ont obtenu des résultats qui marqueront dans les progrès des études préhistoriques.

## Championnat de l'Ariège de boxe anglaise.

— Le Boxing-Club Appaméen organise, pour le 14 septembre, un championnat de l'Ariège.

Les personnes désirant y participer sont priées de se faire inscrire au siège social, café Fournié, place de la République, ou chez M. Doubaud, rue Taillancier, 84, à Pamiers.

Les engagés devront se faire inscrire par lettre en ayant soin de mettre leur poids et d'envoyer leur photographie ainsi qu'un droit d'engagement d'un franc, dont cinquante centimes remboursables à la présentation sur le ring.

Les engagements sont déjà nombreux; on en publiera sous peu la première liste.

## Monnaies de billon et de nickel.

— L'Officiel du 7 août promulgue la loi portant retrait des monnaies; nos lecteurs trouveront ci-dessous le texte des articles les plus importants :

« Seront retirées de la circulation en France et en Algérie, les pièces de 10 et de 5 centimes en bronze fabriquées en exécution des lois du 6 mai 1852, du 18 juillet 1860, du 2 août 1872, du 13 avril 1900 et du 24 décembre 1910, ainsi que les pièces de 25 centimes en nickel pur fabriquées en exécution de la loi du 31 mars 1903.

« Des décrets fixeront les époques auxquelles ces monnaies cesseront d'avoir cours légal et ne seront plus admises dans les caisses publiques.

« Les monnaies retirées seront remplacées par des pièces en nickel pur de 25, 10 et 5 centimes. Ces pièces seront percées au centre d'un trou rond. »

Nos lecteurs devront remarquer que la promulgation de la loi ne gêne en rien la circulation de notre monnaie actuelle. Les décrets annoncés fixeront les dates où ces monnaies n'auront plus cours.

## Secrétaires de mairie.

— M. le Ministre de la guerre vient de donner des instructions pour que toute demande émanant des secrétaires de mairie et tendant à ne pas effectuer leur période

d'exercices militaires du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre prochain soit favorablement accueillie en raison de la répercussion fâcheuse que cette incorporation pourrait avoir sur les opérations de l'appel de la classe de 1913.

**Les gardes communales.** — La *France militaire* annonce que le gouvernement vient de décider que des formations constituées avec des hommes valides et dégagés de toute obligation militaire seront organisés sur le territoire sous le nom de gardes communales dans le plus grand nombre de localités possible.

Ces formations seront placées sous l'autorité préfectorale, qui sera entièrement chargée de les organiser et de les inspecter en temps de paix, ainsi que d'assurer leur fonctionnement en temps de guerre.

Ces gardes communales n'auront pas la qualité de belligérants,

L'autorité militaire devra apporter à l'autorité préfectorale tout l'appui qui sera demandé et tous les renseignements utiles.

**VII<sup>e</sup> Centenaire de la bataille de Muret.** — Les Félibres de l'*Escolo Moudino* de Toulouse, d'accord avec d'autres groupes félibréens et de nombreuses personnalités marquantes du Midi organisent pour le dimanche 14 septembre prochain, à Muret, une cérémonie commémorative de la bataille de ce nom, à l'occasion du septième centenaire de cet événement historique, si désastreux pour la nationalité occitane.

L'idée des organisateurs est de faire un pèlerinage pieux à ce champ de bataille où tombèrent unis pour une cause juste, les aïeux méridionaux mêlés aux Aragonais et aux Catalans, venus à leur aide pour défendre leur droit.

Des délégués des municipalités de Toulouse et de Muret, de l'Université de Toulouse et des groupements divers, ainsi que des parlementaires, des délégations catalanes, etc..., assisteront à cette cérémonie qui ne pourra que resserrer les liens de solidarité raciste entre tous les occitans, en même temps qu'elle sera une éclatante manifestation des liens d'amitié qui, autrefois, unirent les Méridionaux aux Aragonais et aux catalans, et de ceux qui, présentement, ont rapproché la France moderne de la France chevaleresque. — Communiqué.

**Avis aux viticulteurs.** — Comme il le fait depuis dix ans, le laboratoire d'œnologie de Toulouse rappelle aux viticulteurs qu'il se tient gratuitement à leur disposition, pour procéder à l'examen, à l'analyse des raisins et des moûts et pour leur donner gracieusement, tous conseils utiles et désintéressés sur les meilleurs moyens d'utiliser leur vendange.

Il suffit d'envoyer quelques jours avant les vendanges, à M. le Directeur du laboratoire d'œnologie, 7, Romiguières, Toulouse, un colis postal à domicile de 3 kilos de raisins pris un peu partout dans le vignoble.

Les résultats et indications nécessaires seront transmis à l'intéressé, le jour même de la réception du colis.

**Pour les salariés.** — M. Adolphe Girod, député du Doubs, considère que le devoir de la démocratie est de se soucier de la santé des employés et ouvriers, du bonheur dans la famille, et du repos nécessaire qui doit suivre le travail continu, si fatiguant et si épuisant dans certains ateliers.

Il a déposé la proposition de loi suivante :  
Article unique. — En dehors du repos hebdomadaire légal, tout salarié aura droit à huit jours continus de congé par an payés au taux du salaire ordinaire. La date du congé sera fixée d'un commun accord entre l'employeur et l'employé.

**Tirage.** — Nous apprenons avec plaisir qu'au tirage du 15 août, de la Société Séquanaise, M. A. Cambon, cocher à l'hôtel Vivent, à Mirepoix, pos-

sesseur du numéro 683,123, remboursable à 1.000 francs.

Nos félicitations.

**Conseil de revision.** — Les opérations du Conseil de revision pour la formation de la classe de 1913 s'effectueront, dans le département, aux lieux, jours et heures ci-dessous indiqués :

Etrangers au département, jeudi 28 août à dix heures du matin, à la préfecture.

Quérigut, samedi 30 août, neuf heures du matin, à la mairie, 15 inscrits.

Castillon, lundi 1<sup>er</sup> septembre, une heure du soir, à la mairie, 109 inscrits.

Sainte-Croix, mardi 2 septembre, une heure et demie du soir à la mairie, 42 inscrits.

Oust, mercredi 3 septembre, une heure du soir à la mairie, 97 inscrits.

Saint-Girons, Jeudi 4 septembre, neuf heures du matin, à la mairie, 144 inscrits.

Saint-Lizier, vendredi 5 septembre, neuf heures 30 du matin, à la mairie, 76 inscrits.

Massat, samedi 6 septembre, une heure et demie du soir à la mairie, 49 inscrits.

Varilhes, lundi 8 septembre, deux heures et quart du soir, à la mairie.

Foix, mardi 9 septembre, neuf heures du matin, à la mairie, 140 inscrits.

Saverdun, mercredi 10 septembre, midi et demi, à la mairie, 76 inscrits.

Mirepoix, jeudi 11 septembre, une heure du soir à la mairie, 110 inscrits.

Le Fossat, vendredi 12 septembre, deux heures du soir, à la mairie, 67 inscrits.

Le Mas-d'Azil, samedi 13 septembre, neuf heures du matin, à la mairie, 48 inscrits.

Pamiers, lundi 15 septembre, dix heures et demie du matin, salle d'asile, 134 inscrits.

Vicdessos, mardi 16 septembre, deux heures et demie du soir, à la mairie, 31 inscrits.

Ax-les-Thermes, mercredi 17 septembre, deux heures du soir, salle de l'hospice, 38 inscrits.

Les Cabannes, jeudi 18 septembre, neuf heures du matin, maison d'école, 30 inscrits.

Tarascon, vendredi 19 septembre, huit heures et quart du matin, à la mairie, 105 inscrits.

Lavelanet, samedi 20 septembre, neuf heures du matin, école des garçons, 95 inscrits.

La Bastide-de-Sérou, lundi 22 septembre, neuf heures du matin, à la mairie, 46 inscrits.

Ajournés et clôture des listes, jeudi 6 novembre, deux heures du soir, hôtel de la préfecture.

**Vandalisme.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, une dizaine d'ormeaux, tout récemment plantés sur la promenade du Pouech, à Seix, ont été sectionnés à hauteur de la clôture, d'environ 1 m. 50, qui les protégeait contre l'atteinte des animaux.

— Dans la même nuit, à Mazères, de tristes personnages ont complètement dévasté le beau jardin de M. le docteur Freyche, situé sur les bords de l'Hers, tout près du moulin.

Des enquêtes sont ouvertes.

**Les mines d'Orle, près Sentein.** — Nous lisons dans l'*Officiel* :

La concession des mines de zinc, plomb, argent et métaux connexes d'Orle sera dorénavant, conformément au plan annexé au présent décret, délimitée de la façon suivante :

Au nord, par une ligne droite allant du Tuc-de-Sempaillon, point E, au point de rencontre de l'axe du ravin de Flouquet, avec l'axe de la rivière d'Orle, point C ;

A l'Est, par l'axe de la rivière d'Orle, depuis le point C ci-dessus défini jusqu'au point B, point de rencontre de l'axe de la rivière d'Orle avec l'axe du torrent qui descend du pic de Cornave.

Au sud-ouest, par une ligne droite allant du point B, ci-dessus défini, au point A, sommet du Tuc de la Coume de Rosse, la ligne B A formant la limite nord de la concession des mines de plomb, zinc, argent et métaux connexes de Bulard, instituée par décret du 15 juin 1893 ;

A l'ouest, par la limite séparative des communes de Bonac et de Sentein, depuis le point ci-dessus défini jusqu'au point E, point de départ, ladite limite formant, sur une partie de son étendue, limite commune avec la concession de mines de plomb et zinc argentifères de Sentein et Saint-Lary instituée par arrêté présidentiel du 25 septembre 1848 ;

Les dites limites renfermant une superficie de 4 kilomètres carrés 40 hectares (440 hectares), comprise dans la commune de Bonac, arrondissement de Saint-Girons.

Art. 2. — Le présent décret sera publié et affiché, aux frais de la Société concessionnaire, dans la commune de Bonac sur laquelle s'étendait la concession primitive.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

### Société Métallurgique de l'Ariège.

Suivant délibération en date du 5 août 1913, dont une copie a été déposée au rang des minutes de M<sup>e</sup> Mahot de la Quérantonais, notaire à Paris, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Bossy, aussi notaire à Paris, ayant substitué le dit M<sup>e</sup> Mahot de la Quérantonais le 22 août même mois.

Le Conseil d'Administration de la Société Métallurgique de l'Ariège, au capital de sept millions de francs,

A décidé de transférer, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1913, à Paris (9<sup>me</sup> arrondissement), rue Blanche, n<sup>o</sup> 5, le siège social de la Société qui était alors à Paris (9<sup>me</sup> arrondissement), boulevard Haussmann, n<sup>o</sup> 50.

Expédition de la délibération sus-énoncée a été déposée à chacun des greffes du tribunal civil de Foix, et de la justice de paix de Tarascon-sur-Ariège, le 28 août 1913.

Pour extrait et mention :

MAHOT DE LA QUÉRANTONNAIS.

# Marche des Trains de Voyageurs à partir du 25 Juin 1913

## Ligne de Toulouse-Matabiau à Ax-les-Thermes.

| DÉPARTS               |      |      |       |       | DÉPARTS |       |                       |      |       |       |       |       |       |
|-----------------------|------|------|-------|-------|---------|-------|-----------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| TOULOUSE-MAT.         | 4 55 | 7 11 | 8 10  | 9 6   | 13 40   | 17 26 | AX-LES-THERMES        | 4 30 | 8 12  | 12 23 | 14 50 | 17 22 | 17 43 |
| Halte de Ste-Agne...  | 5 5  | 7 21 | »     | 9 15  | 13 49   | 17 35 | Halte de Castelet...  | »    | 8 19  | 12 29 | »     | »     | 17 56 |
| Portet-St-Simon...    | 5 15 | 7 31 | »     | 9 26  | 13 59   | 17 45 | Luzenac-Garanou...    | 4 42 | 8 33  | 12 40 | 15 3  | »     | 17 59 |
| Halte de Pinsaguel... | 5 19 | 7 35 | »     | 9 30  | 14 3    | 17 49 | Les Cabannes...       | 4 53 | 8 44  | 12 51 | 15 14 | »     | 18 10 |
| Pins-Justaret...      | 5 26 | 7 43 | »     | 9 37  | 14 10   | 17 56 | Ussat-les-Bains...    | 5 4  | 8 57  | 13 1  | 15 26 | 17 53 | 18 23 |
| Venerque-le-Vernet... | 5 34 | 7 53 | »     | 9 45  | 14 18   | 18 4  | Tarascon...           | 5 15 | 9 10  | 13 11 | 15 37 | 18 4  | 18 38 |
| Miremont...           | 5 41 | 8 0  | »     | 9 52  | 14 25   | 18 12 | Mercus...             | 5 23 | 9 19  | 13 19 | 15 45 | »     | 18 46 |
| Auterive...           | 5 51 | 8 11 | »     | 10 3  | 14 36   | 18 23 | St-Paul-St-Antoine... | 5 32 | 9 29  | 13 28 | 15 54 | »     | 18 55 |
| Cintegabelle...       | 6 0  | 8 20 | »     | 10 12 | 14 45   | 18 33 | Foix (Arrivée)...     | 5 43 | 9 40  | 13 39 | 16 4  | 18 25 | 19 6  |
| Saverdun...           | 6 13 | 8 32 | »     | 10 23 | 14 58   | 18 45 | Foix (Départ)...      | 5 57 | 9 55  | 13 47 | 16 15 | 18 32 | 19 20 |
| Vernet-d'Ariège...    | 6 23 | 8 42 | »     | 10 33 | 15 8    | 19 6  | H. de St-Jean-de-V... | 6 5  | 10 3  | 13 55 | 16 23 | »     | 19 28 |
| Pamiers...            | 6 45 | 9 1  | 9 29  | 10 54 | 15 27   | 19 26 | Varilhes...           | 6 12 | 10 13 | 14 3  | 16 32 | 18 42 | 19 41 |
| Halte de Verniolle... | 6 52 | 9 8  | »     | 11 1  | 15 34   | 19 33 | Halte de Verniolle... | 6 21 | 10 23 | 14 12 | 16 42 | »     | 19 50 |
| Varilhes...           | 7 1  | 9 17 | »     | 11 10 | 15 47   | 19 42 | Pamiers...            | 6 31 | 10 43 | 14 28 | 17 1  | 18 57 | 20 10 |
| H. de St-Jean-de-V... | 7 8  | 9 24 | »     | 11 17 | 15 49   | 19 49 | Vernet-d'Ariège...    | 6 49 | 10 53 | 14 40 | 17 11 | »     | 20 22 |
| Foix (Arrivée)...     | 7 15 | 9 31 | 9 47  | 11 24 | 15 56   | 19 58 | Saverdun...           | 7 2  | 11 3  | 14 56 | 17 22 | »     | 20 35 |
| Foix (Départ)...      | 7 30 | —    | 9 52  | 11 35 | 16 6    | 20 10 | Cintegabelle...       | 7 15 | 11 14 | 15 9  | 17 34 | »     | 20 47 |
| St-Paul-St-Antoine... | 7 41 | —    | »     | 11 46 | 16 17   | 20 22 | Auterive...           | 7 29 | 11 24 | 15 23 | 17 54 | »     | 21 4  |
| Mercus...             | 7 50 | —    | »     | 11 54 | 16 25   | 20 31 | Miremont...           | 7 38 | 11 32 | 15 32 | 18 13 | »     | 21 13 |
| Tarascon...           | 8 2  | —    | 10 16 | 12 6  | 16 37   | 20 44 | Venerque-le-Vernet... | 7 51 | 11 39 | 15 41 | 18 21 | »     | 21 21 |
| Ussat-les-Bains...    | 8 11 | —    | 10 24 | 12 13 | 16 44   | 20 52 | Pins-Justaret...      | 8 0  | 11 47 | 15 50 | 18 30 | »     | 21 30 |
| Les Cabannes...       | 8 22 | —    | »     | 12 24 | 16 55   | 21 5  | Halte de Pinsaguel... | 8 8  | 11 54 | 15 58 | 18 37 | »     | 21 38 |
| Luzenac-Garanou...    | 8 34 | —    | »     | 12 39 | 17 6    | 21 16 | Portet-St-Simon...    | 8 14 | 11 59 | 16 3  | 18 43 | »     | 21 43 |
| Halte de Castelet...  | 8 43 | —    | »     | 12 48 | 17 15   | 21 25 | Halte de Ste-Agne...  | 8 26 | »     | 16 15 | 18 53 | »     | 21 55 |
| AX-L-THERMES Arr.     | 8 49 | —    | 10 50 | 12 50 | 17 21   | 21 31 | TOUL. MAT. Arr.       | 8 37 | 12 15 | 16 25 | 19 3  | 19 57 | 22 5  |

## Ligne de Saint-Girons à Foix

| DÉPARTS                |      |       |       | DÉPARTS                |      |       |       |       |
|------------------------|------|-------|-------|------------------------|------|-------|-------|-------|
| SAINT-GIRONS...        | 5 45 | 9 17  | 17 42 | FOIX                   | 7 40 | 14 50 | 16 3  | 20 10 |
| Lescure...             | 6 8  | 9 32  | 17 57 | Bauou...               | 7 53 | 15 4  | 16 16 | 20 24 |
| Rimont...              | 6 8  | 9 40  | 18 5  | Halte de Cadarcet...   | 7 59 | 15 11 | 16 22 | 20 31 |
| Castelnaud-Durban...   | 6 19 | 9 51  | 18 17 | La Bastide-de-Sérou... | 8 12 | 15 27 | 16 35 | 20 48 |
| Halte de Segalas...    | 6 26 | 9 58  | 18 24 | Halte de Segalas...    | 8 20 | 15 35 | 16 43 | 20 56 |
| La Bastide-de-Sérou... | 6 39 | 10 11 | 18 35 | Castelnaud-Durban...   | 8 27 | 15 46 | 16 51 | 21 5  |
| Halte de Cadarcet...   | 6 49 | 10 21 | 18 45 | Remont...              | 8 36 | 16    | 17    | 21 16 |
| Baulou...              | 6 56 | 10 28 | 18 52 | Lescure...             | 8 43 | 16 11 | 17 7  | 21 24 |
| FOIX Arr.              | 7 10 | 10 42 | 19 5  | St-GIRONS Arr.         | 8 56 | 16 25 | 17 20 | 21 38 |

## Ligne de Bousens à Saint-Girons

| DÉPARTS                 |      |       |       |       | DÉPARTS |                         |      |       |       |       |       |       |
|-------------------------|------|-------|-------|-------|---------|-------------------------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| BOUSSENS...             | 7 57 | 11 45 | 14 26 | 16 27 | 20 11   | SAINT-GIRONS...         | 5 3  | 9 10  | 14 17 | 16 42 | 17 50 | 20 14 |
| Mazères-sur-le-Salat... | 8 11 | 15 14 | 36 16 | 38 20 | 22      | Halte de St-Lizier...   | 5 8  | 9 15  | 14 22 | 16 47 | 17 57 | »     |
| Salies-du-Salat...      | 8 18 | 12 44 | 43 16 | 46 20 | 29      | Halte de Caumont...     | 5 17 | 9 23  | 14 30 | 16 56 | 18 11 | »     |
| His-Mane-Touille...     | 8 25 | 12 14 | 55 16 | 53 20 | 41      | Prat-et-Bonrepaux...    | 5 25 | 9 31  | 14 38 | 17 14 | 18 24 | 20 29 |
| Halte de Castagnède...  | 8 31 | 12 16 | »     | 16 59 | 20 47   | Halte de Lacave...      | 5 32 | 9 37  | 14 44 | 17 21 | 18 33 | »     |
| Halte de Lacave...      | 8 36 | 12 4  | »     | 17 4  | 20 51   | Halte de Castagnède...  | 5 37 | 9 42  | 14 49 | 17 26 | 18 40 | »     |
| Prat-et-Bonrepaux...    | 8 43 | 12 27 | 15 6  | 17 11 | 20 59   | His-Mane-Touille...     | 5 43 | 9 48  | 14 58 | 17 34 | 18 49 | 20 40 |
| Halte de Caumont...     | 8 52 | 12 35 | »     | 17 19 | 21 7    | Salies-du-Salat...      | 5 51 | 9 56  | 15 6  | 17 43 | 18 59 | 20 46 |
| Halte de St-Lizier...   | 9 1  | 12 43 | »     | 17 28 | 21 16   | Mazères-sur-le-Salat... | 5 58 | 10 3  | 15 15 | 17 53 | 19 10 | 20 53 |
| St-GIRONS Arr.          | 9 5  | 12 47 | 15 20 | 17 32 | 21 20   | BOUSSENS Arr.           | 6 7  | 10 11 | 15 23 | 18 5  | 19 25 | 21 1  |

## Ligne de Bram à Lavelanet

| DÉPARTS               |       |       |       |       | DÉPARTS               |                    |      |       |       |       |       |
|-----------------------|-------|-------|-------|-------|-----------------------|--------------------|------|-------|-------|-------|-------|
| BRAM...               | 7 42  | 8 2   | 15 2  | 16 23 | 18 48                 | LAVELANET...       | 5 27 | —     | 5 50  | 10 33 | 15 49 |
| Montréal...           | 7 52  | 8 19  | 15 1  | 16 37 | 18 59                 | Laroque-d'Olmes... | 5 34 | —     | 6 10  | 10 40 | 15 56 |
| Cailhau...            | 8 11  | 8 27  | 15 22 | 16 45 | 19 8                  | Le Peyrat...       | 5 43 | —     | 6 38  | 10 47 | 16 4  |
| Belvèze...            | 8 22  | 8 35  | 15 31 | 16 53 | 19 28                 | Sainte-Colombe...  | 5 49 | —     | 6 58  | 10 56 | 16 13 |
| Bellegarde...         | 8 31  | 8 44  | 15 43 | 17 2  | 19 43                 | Saint-Montbel...   | 5 56 | —     | 7 12  | 11 3  | 16 20 |
| H. de Lignairolles... | 8 39  | 8 52  | 15 54 | 17 10 | 19 55                 | Chalabre...        | 6 5  | —     | 7 45  | 11 14 | 16 35 |
| Moulin-Neuf...        | 8 45  | 9 7   | 16 7  | 17 15 | 20 27                 | Camon...           | 6 14 | —     | 8 2   | 11 24 | 16 45 |
| Lagarde...            | 9 15  | 16 15 | —     | 20 35 | Lagarde...            | 6 20               | —    | 8 20  | 11 32 | 16 53 |       |
| Camon...              | 9 23  | 16 23 | —     | 20 43 | Moulin-Neuf...        | 6 29               | 7 37 | 9 10  | 11 51 | 16 39 | 17 16 |
| Chalabre...           | 9 35  | 16 34 | —     | 20 55 | H. de Lignairolles... | 6 36               | 7 44 | »     | 11 58 | 16 47 | 17 23 |
| Rivel-Montbel...      | 9 42  | 16 41 | —     | 21 2  | Bellegarde...         | 6 44               | 7 52 | 9 36  | 12 7  | 17 4  | 17 33 |
| Sainte-Colombe...     | 9 50  | 16 49 | —     | 21 10 | Belvèze...            | 6 54               | 8 2  | 10 8  | 12 19 | 17 20 | 17 45 |
| Le Peyrat...          | 10 0  | 16 59 | —     | 21 20 | Cailhau...            | 7 1                | 8 8  | 10 23 | 12 25 | 17 28 | 17 53 |
| Laroque-d'Olmes...    | 10 7  | 17 7  | —     | 21 29 | Montréal...           | 7 9                | 8 16 | 10 45 | 12 33 | 17 37 | 18 2  |
| LAVELANET Arr.        | 10 13 | 17 13 | —     | 21 35 | BRAM Arr.             | 7 17               | 8 24 | 10 59 | 12 4  | 17 48 | 18 19 |

## Ligne de Moulin-Neuf à Pamiers

| DÉPARTS               |      |      |      |       | DÉPARTS |                       |      |       |       |       |       |
|-----------------------|------|------|------|-------|---------|-----------------------|------|-------|-------|-------|-------|
| MOULIN-NEUF...        | 5 21 | 8 53 | 9 10 | 17 25 | 20 23   | PAMIERS...            | 6 42 | 10 46 | —     | 15 32 | 19 30 |
| Mirepoix...           | 5 34 | 9 2  | 9 22 | 17 45 | 20 38   | Carlaret (Le)...      | 6 52 | 10 57 | —     | 15 46 | 19 40 |
| Halte de Coutens...   | 5 41 | —    | 9 29 | 17 53 | 20 46   | Halte de St-Amadou... | 6 58 | 11 4  | —     | 15 53 | 19 46 |
| Rieucros...           | 5 48 | —    | 9 36 | 18 5  | 20 54   | Les Pujols-Ariège...  | 7 3  | 11 9  | —     | 16 3  | 19 51 |
| Les Pujols...         | 5 55 | —    | 9 43 | 18 18 | 21 2    | Rieucros...           | 7 10 | 11 16 | —     | 16 15 | 19 58 |
| Halte de St-Amadou... | 6 0  | —    | 9 48 | 18 24 | 21 7    | Halte de Coutens...   | 7 17 | 11 23 | —     | 16 23 | 20 5  |
| Carlaret (Le)...      | 6 6  | —    | 9 54 | 18 35 | 21 15   | Mirepoix...           | 7 26 | 11 34 | 16 25 | 16 40 | 20 14 |
| PAMIERS Arr.          | 6 15 | —    | 10 3 | 18 46 | 21 26   | MOULIN-NEUF Arr.      | 7 34 | 11 42 | 16 35 | 16 50 | 20 24 |

## Tramways électriques de l'Ariège. — Ligne de Saint-Girons à Castillon.

|                     |      |       |       |       |                    |      |       |       |       |
|---------------------|------|-------|-------|-------|--------------------|------|-------|-------|-------|
| Saint-Girons. Dép.  | 5 25 | 9 40  | 13 40 | 17 50 | Castillon. Départ. | 7 35 | 10 50 | 15 20 | 19 0  |
| Lambège-Monté...    | 5 30 | 9 45  | 13 45 | 17 56 | Audressein...      | 7 38 | 10 53 | 15 23 | 19 3  |
| Lambège...          | 5 35 | 9 53  | 13 50 | 18 3  | Arrout-Cescau...   | 7 44 | 10 57 | 15 27 | 19 7  |
| Auber...            | 5 39 | 9 58  | 13 54 | 18 8  | Alas...            | 7 49 | 11 1  | 15 32 | 19 11 |
| Moulis...           | 5 44 | 10 3  | 13 59 | 18 14 | Engomer...         | 7 57 | 11 5  | 15 37 | 19 15 |
| Luzenac...          | 5 48 | 10 11 | 14 7  | 18 21 | Luzenac...         | 8 10 | 11 13 | 15 49 | 19 23 |
| Engomer...          | 6 0  | 10 24 | 14 15 | 18 34 | Moulis...          | 8 17 | 11 20 | 15 55 | 19 30 |
| Alas...             | 6 4  | 10 29 | 14 19 | 18 39 | Auber...           | 8 21 | 11 25 | 16 0  | 19 35 |
| Arrout-Cescau...    | 6 8  | 10 33 | 14 23 | 18 43 | Lambège...         | 8 26 | 11 30 | 16 5  | 19 40 |
| Audressein...       | 6 13 | 10 38 | 14 28 | 18 48 | Lambège-Monté...   | 8 33 | 11 35 | 16 10 | 19 45 |
| Castillon. Arrivée. | 6 15 | 10 40 | 14 30 | 18 50 | Saint-Girons. Arr. | 8 40 | 11 40 | 16 15 | 19 50 |

## Marche des trains de voyageurs de la ligne de Tarascon à Auzat à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1912

|                                | Dép. | Dép.  | Dép.  | Dép.  |
|--------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Tarascon-sur-Ariège...         | 8 15 | 13 15 | 17 3  | 20 50 |
| Saint-Roch (halte)...          | 8 18 | 13 18 | 17 3  | 20 53 |
| Sabart (halte)...              | 8 27 | 13 27 | 17 12 | 21 1  |
| Niaux (halte)...               | 8 40 | 13 40 | 17 25 | 21 15 |
| Capoulet...                    | 8 49 | 13 49 | 17 34 | 21 24 |
| Junac (halte)...               | 8 53 | 13 54 | 17 38 | 21 28 |
| Laramade...                    | 9 0  | 14 0  | 17 45 | 21 35 |
| Cancenès (arrêt facultatif)... | 9 12 | 14 12 | 17 57 | 21 47 |
| Cabre (halte)...               | 9 22 | 14 22 | 18 7  | 21 57 |
| Viedessos...                   | 9 28 | 14 28 | 18 13 | 22 3  |
| Pont de Viedessos (halte)...   | 9 30 | 14 30 | 18 15 | 22 5  |
| Auzat... Arrivée               | 9 35 | 14 35 | 18 20 | 22 10 |

|                                | Dép. | Dép.  | Dép.  | Dép.  |
|--------------------------------|------|-------|-------|-------|
| Auzat...                       | 6 21 | 11 16 | 14 53 | 19 0  |
| Pont de Viedessos (halte)...   | 6 27 | 11 21 | 14 59 | 19 6  |
| Viedessos...                   | 6 30 | 11 24 | 15 1  | 19 9  |
| Cabre (halte)...               | 6 39 | 11 33 | 15 10 | 19 18 |
| Cancenès (arrêt facultatif)... | 6 47 | 11 41 | 15 16 | 19 26 |
| Laramade...                    | 6 58 | 11 52 | 15 17 | 19 37 |
| Junac (halte)...               | 7 4  | 11 58 | 15 34 | 19 43 |
| Capoulet...                    | 7 9  | 12 3  | 15 39 | 19 48 |
| Niaux (halte)...               | 7 17 | 12 11 | 15 47 | 19 56 |
| Sabart (halte)...              | 7 30 | 12 24 | 15 58 | 20 9  |
| Saint-Roch (halte)...          | 7 39 | 12 33 | 16 7  | 20 18 |
| Tarascon... Arrivée            | 7 41 | 12 35 | 16 8  | 20 20 |

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD-OUEST

## Marche des trains

### Ligne de Carbonne au Mas-d'Azil

| DÉPARTS            |      |       |         |       |   |
|--------------------|------|-------|---------|-------|---|
| Carbonne...        | 7 15 | 11 10 | 19 30   | 5 40  | — |
| Rieux...           | 7 28 | 11 23 | 19 43   | 15 53 | — |
| Montesquieu-V...   | 7 47 | 11 47 | 20 5    | 16 9  | — |
| Thouars...         | 7 56 | 11 56 | 20 14   | —     | — |
| Fornex...          | 8 12 | 12 0  | 19      | —     | — |
| La Bast. d-Besp... | 8 6  | 12 10 | 20 24   | —     | — |
| Damazan...         | 8 17 | 12 23 | 20 37   | —     | — |
| Campagne...        | 8 27 | 12 37 | 20 46</ |       |   |



## Géographie illustrée

DU DEPARTEMENT

A L'USAGE DES ÉCOLES

PAR

**H. LABRO**

Professeur de Géographie au Lycée Ingres,  
de Montauban

Officier de l'Instruction Publique

OUVRAGE COURONNÉ PAR LA  
SOCIÉTÉ ARIÉGEOISE DES SCIENCES, LETTRES & ARTS

PREFACE DE M. FONCIN

2<sup>e</sup> ÉDITION

Prix : 90 centimes

Nous prévenons nos lecteurs que la 2<sup>e</sup> édition de cet ouvrage vient de paraître et que nous pouvons satisfaire à toutes les demandes d'achat.

Scierie Mécanique  
**D. LESTEL**  
FOIX  
BOIS DE CONSTRUCTION  
Charpente, Menuiserie, Ebénisterie, Parquet

**La Photographie Nicollier**  
PAMIERS AVENUE DE LA GARE  
Exécute les Portraits en tous genres et dimensions avec le cachet artistique qui en fait sa réputation.  
+ Prix très modérés, même pour les travaux d'amateur, toujours finis avec soin. +

REPRÉSENTATION COMMERCIALE  
**Cyprien TOULZA**  
CASTILLON-EN-COUSERANS (Ariège)  
VINS SUPÉRIEURS  
PROVENANT DIRECTEMENT DE LA PROPRIÉTÉ  
Vins fins, Liqueurs de Marque, Huiles et Savons, Dépôt de Bières et Limonades de Marque  
PRIX SPÉCIAUX A NOS ABONNÉS

A toutes les personnes soucieuses d'être servies en produits de choix, aux prix les plus avantageux, la Maison NIQUET Frères  
A SALON DE PROVENCE  
offre ses **HUILES, SAVONS et CAFES.**  
Ecrivez de suite pour le tarif spécial.  
AGENTS ACTIFS DEMANDÉS  
Conditions exceptionnelles.

EAU MINÉRALE NATURELLE  
Ferrugineuse, Arsenicale, Siliciense  
**D'AYER**  
SOURCE PONTAUT  
Véritable eau de table recommandée par les docteurs Garrigou, Malfilâtre, Somet, Cazeneuve, Ducros, Biros, Cousture, Maurette, Bordreuil, etc., contre les affections intestinales, gastro-entérites, anémie, etc. Nombreuses attestations. — Dépôt général et renseignements, Photo FAURÉ, Saint-Girons (Ariège).

**CRÉDIT LYONNAIS**

AGENCE DE FOIX  
Rue Théophile-Delcassé

Location de Compartiments de Coffres-Forts  
AU MOIS OU A L'ANNÉE  
PAIEMENT ET DELIVRANCE DE LETTRES DE CREDIT  
ESCOMPTE & RECouvreMENTS  
ORDRES DE BOURSE

BOIS DE CONSTRUCTION  
SAPIN, CHÈNE, ETC.  
Usines de la Forge et de la Ville  
**J.-B. ROUZAUD**  
BÉLESTA

Spécialité de Lainages des Pyrénées  
**Maison ARASSE**  
Avenue Théophile-Delcassé — AX-LES-THERMES  
Soieries, Dentelles Espagnoles  
Corsets des meilleures marques  
Lingerie, Flanelles, etc.  
MAISON PRINCIPALE A LAVELANET

**LE BAIN VARECH**  
Direction et Administration :  
67-69 — rue Saint-Jean — 67-69  
**CAEN**  
Téléphone 4-40

## La Mer chez soi

L'efficacité des bains de mer et de varech, pour les enfants, ont attiré l'attention du monde savant sur la possibilité, surtout pour les nouveaux-nés, d'avoir la mer chez soi.

Cela était tentant; aussi, une pléiade de botanistes et de chimistes se sont-ils associés en un commun effort pour résoudre ce problème; le résultat de leurs efforts est, il fallait s'y attendre, des plus merveilleux: ils sont arrivés à dessécher, par de nouveaux procédés, les espèces de varech les plus riches en iode; aucun des sels contenus dans le varech n'est évaporé, et il suffit de plonger le "Bain Varech" dans l'eau bouillante pour que tous les principes se développent et que l'odeur marine se dégage, donnant l'illusion d'avoir la mer chez soi. Les émanations d'iode et d'iodure de sodium, combinées aux chlorures et monosulfures de sodium et de potassium que contient le varech, en font le seul bain fortifiant indispensable à tous les nouveaux-nés.

Nous avons à ce jour plus de 800 pharmaciens en France qui vendent notre Bain Varech, mais pour vous éviter des démarches, la direction du Bain Varech se met à votre entière disposition pour vous envoyer franco, par postal domicile, une boîte de dix Bains Varech (ce qui représente 20 bains pour un enfant) pour la somme de 11 francs.

Au cas où vous n'auriez pas de baignoire, nous avons traité un très gros marché avec une des premières fabriques de baignoires, ce qui fait que nous pouvons vous livrer franco, à domicile, une jolie baignoire d'enfant, en zinc premier choix, pour la somme de 10 francs.

Adressez un mandat de 11 francs sans la baignoire ou 21 francs avec la baignoire au directeur du Bain Varech, 67-69, rue Saint-Jean, Caen.